

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2026

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Rejeté

N° AS597

## AMENDEMENT

présenté par

M. Bentz, Mme Bamana, Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir,  
M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ranc et M. Emmanuel Taché

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« être »,

insérer le mot :

« exceptionnellement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Amendement marquant le caractère exceptionnel de l'aide à mourir, dérogoire à l'interdit de donner la mort.